

Les travaux d'électricité sont toujours dangereux

Montréal 9 février 2022 – Ces derniers jours, la question de faire des travaux de construction ou de rénovation soi-même a occupé l'avant-scène de l'actualité. Malheureusement, dans la foulée, certaines personnes publiques ont banalisé la dangerosité des travaux d'électricité. La Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) tient à rappeler que tous les travaux d'électricité, quels qu'ils soient, comportent un danger pour la personne qui les exécute ou pour les occupants du bâtiment.

À ce titre, l'expérience du confinement en 2020 est éloquent : plusieurs ont fait des travaux d'électricité sans faire appel à un entrepreneur électricien et il en a résulté une explosion des cas d'électrisation au Québec¹, soit une augmentation de 920 % chez les femmes et de 491 % chez les hommes. Ces gens ont dû se présenter aux urgences des hôpitaux parce qu'ils avaient subi une décharge électrique.

Si l'électricité semble être simple à maîtriser, la réalité est tout autre. Une installation électrique peut être fonctionnelle sans être conforme. Et la conformité des travaux est la clé de la sécurité. Une installation non conforme peut mettre des années avant que le potentiel de dangerosité s'actualise et qu'un incident survienne. Malheureusement, avec l'électricité les incidents sont conséquents : on parle d'électrisation, de décès par électrocution ou d'incendie.

C'est donc en raison du caractère de dangerosité inhérent aux travaux d'électricité que les lois au Québec exigent, chez soi comme chez autrui, que les travaux soient exécutés par un entrepreneur en électricité.

À propos de la CMEQ

Fondée en 1950 à la suite de l'adoption de la Loi sur les maîtres électriciens, la CMEQ a pour mission d'assurer la protection du public. À cette fin, elle vérifie et contrôle notamment la qualification de ses membres en vue de s'assurer de leur compétence.

–30–

Source : Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)

Renseignements :

Mélissa Bradette, TACT

Cell. : 418 540-0324

Courriel : mbradette@tactconseil.ca

¹ www.journaldemontreal.com/2021/09/17/explosion-des-cas-delectrisation